Image not found or type unknown

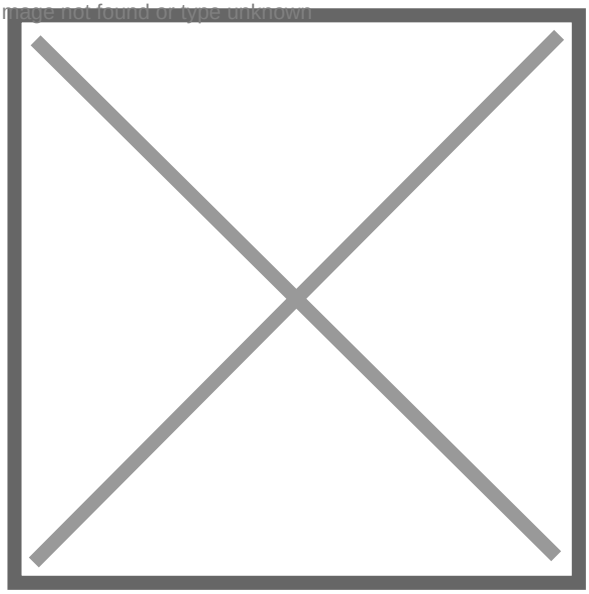

Accident du travail inaptitude licenciement ?

Par **guillaume**, le **24/01/2011** à **23:31**

Bonjour,
J ecris au sujet de mon ami, il travaille depuis 3 ans dans une usine qui dépend de la chimie, seulement, depuis le mois de septembre il a mal au dos, ca lui a pris au travail, du coup, il a eu un at, il a été arreté jusqu au début novembre, il a voulu reprendre contre l avis du medecin car l entreprise l'a fait controler par la médecine patronale et comme le logement etait une residence hoteliere le controle n a pas pu etre fait (pas d interphone et mon ami n avait pas donné son numéro de tel a l employeur le docteur a appelé chez sa mere). Du coup l entreprise arretait de verser le complément de l'at il a été forcé de reprendre le 3.11 il a travaillé tout novembre sans visite a la medecine du travail , soi disant le chef d equipe a oublié de lui donner le rendez vous, il a finallement vu la medecine du travail en décembre une premiere fois a sa demande qui a stipulé interdiction de port de charges de plus de 15 kilos pendant deux mois.
Au cours du mois de novembre, malgré les douleurs persistantes au dos le poste n'a pas changé, port de tres lourdes charges...
Puis en décembre il a été arreté la premiere semaine a repris une semaine et a eu une visite a la medecine du travail, ou il a précisé que l entreprise voulait le mettre a un poste en deux huit a un poste a cadence rapide et qui lui ferait mal, du coup la medecine a interdit pendant deux mois un poste a cadence rapide, qui lui permette de s asseoir régulierement.
il est retourné en at (le medecin ne l'a jamais fermé dans la mesure ou il n y a jamais eu d arret des douleurs), il a fait un scanner qui met en evidence une hemi sacralisation, une discopathie, sacralisation partielle de l5 et etroitesse canalaire constitutionnelle de l3 a s1, anomalie transitionnelle lombo sacree avec atrophie discale....
Les séances de kiné ne le soulage en rien au contraire, meme a la maison il a mal, au jour d'aujourd'hui il est toujours prolongé et je crains qu'il ne le soit encore.

Il sait que les postes ne conviendront pas car malgré les preconisations de la medecine du travial l'entreprise veut le faire travailler a la chaine au vissage (poste tres rapide) ils ont

contacté la medecine du travail en disant que le poste n etait pas rapide, la medecine du travail veut qu'il essaye quand meme ce poste. Or, pour lui se lever a 3h le matin alors qu a cause des douleurs il arrive pas a s endormir c est un probleme.

Il voudrait se faire licencier pour inaptitude et faire une formation mais au contraire l en

Par **guillaume**, le **25/01/2011** à **14:29**

Pas de réponse ?

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **14:40**

Bonjour,
Il m'est déjà parfois reproché de me précipiter pour répondre aux sujets qu'il faudrait faire preuve d'un peu de patience et en tout cas ne pas la réclamer ainsi, d'autant plus que je ne vois pas vraiment d'interrogation dans votre exposé, ce qu'il faudrait déjà commencer par formuler...

Par **guillaume**, le **25/01/2011** à **14:49**

Désolée...

J'ai davantage exposé la situation qu'interroger...
En fait étant donné la situation, c est a dire que mon ami a toujours autant de douleurs, elles ne s estompent pas, une reprise du travail est difficilement envisageable, son entreprise est une usine ou les postes ne sont que des postes a port de lourdes charges ou a mouvements rapides et repetitifs, travail debout...

Il en a marre de rester a la maison a ne rien faire, il se doute qu'aucun poste ne lui convient dans l'entreprise. Il veut entamer une formation mais ne sait pas dans quoi.
Or l'entreprise est connue pour aller devant les tribunaux pour toute demande, c est a dire plutot que d envisager un licenciement, ils preferent que le salarié l envoit aux prud hommes.

Que doit faire mon ami ?

On le force a faire un poste en 2X8 a la reprise c est a dire se lever a 4h le matin pour travailler de 5h a midi ou jusqu a 13h. le poste est a cadence rapide vissage de menuiserie, sans possibilité de s arreter ni de s asseoir)
Or a cause des douleurs il arrive pas a s endormir et vu qu il prend du myolastan il a du mal a se reveiller.

Quelles solutions a t il ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Car il rentre dans un cercle viscieux ...

Cordialement

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **14:59**

Il faudrait déjà connaître la décision du Médecin du Travail car lui seul peut décider d'une aptitude avec réserve(s) ou d'une inaptitude et ensuite quelles seront les propositions de l'employeur...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés